



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conditions d'entrée et de séjour

Question écrite n° 102351

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre auprès du ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des affaires européennes, sur l'ardente nécessité de relancer les politiques de coopération entre les deux rives de la Méditerranée. Il lui demande s'il peut préciser les initiatives qu'il entend promouvoir, en ce début d'année 2011 marquée par les événements de Tunisie, pour créer un « Erasmus euroméditerranéen » permettant aux étudiants des pays du Maghreb de pouvoir étudier dans les universités françaises et européennes, et y trouver le financement de leurs études.

Texte de la réponse

Les événements qui ont eu lieu dans les pays du sud de la Méditerranée au cours des six derniers mois et les bouleversements qu'ils entraînent doivent amener l'Union européenne à accorder une attention accrue aux pays du sud de la Méditerranée et à renforcer ses relations de coopération avec eux. La France a constamment plaidé en ce sens lors des nombreuses réunions européennes lors desquelles ce sujet a été abordé. Le contexte actuel rend, à notre sens, plus que jamais nécessaire la relance de l'Union pour la Méditerranée, dont plusieurs projets concrets concernent la jeunesse et l'enseignement supérieur, notamment le projet de mise sur pied d'un système « Erasmus euro-méditerranéen » ainsi que celui de création d'un Office méditerranéen pour la jeunesse, dont les objectifs sont, au sein de l'espace euro-méditerranéen, de faciliter la libre circulation des étudiants de certaines filières d'excellence, d'organiser l'accès de ces étudiants à des bourses « méditerranéennes » et de promouvoir l'exercice par ces mêmes étudiants d'une première expérience professionnelle. Ce projet, avec lequel seize pays dont la France sont aujourd'hui partenaires, permettrait par ailleurs de favoriser les échanges et les contacts entre jeunes des deux rives. Dans cette perspective, la France, qui est très favorable à ces projets, demande qu'une part significative des crédits régionaux de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) soit affectée au financement des projets concrets de l'Union pour la Méditerranée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102351

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2392

Réponse publiée le : 9 août 2011, page 8525